

COMPTE-RENDU
N° 2009/07
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 septembre 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. SERRAILLE Michel
M. RODET Pierre
Mme GIROUD Sylvie
M. PERRIER Georges
M. BESSON Gérard
M. REY Vincent
M. CHAVEROT Jean-Marc

M. PALAIS Jean-Claude
M. BRUEL Jean-Marc
Mme BISSAY Monique
Mme D'ELIA Ghislaine
M. VIAL Gabriel

Excusée :

Mme DENIS Marie-Claude
M. DUTOUR Joseph

⇒ Approbation du compte-rendu de la réunion du 16.07.2009

⇒ GRIPPE A

Madame Le Maire signale que 200 masques ont été commandés pour les services communaux (cantine, garderie, voirie et secrétariat), les écoles seront fournies par l'académie. En remplacement des torchons, des essuie-mains en papier seront désormais utilisés dans tous les services. Interroger l'école Arc en Ciel afin que les mêmes dispositions puissent être prises. Ce virus atteindra son pic entre la mi-octobre et la fin novembre. Si cela se produit, il y a de fortes chances pour que le Préfet annule certaines manifestations.

Le vaccin sera disponible à partir du 28 septembre. Le centre de vaccination dont dépend VIOLAY est NERONDE.

⇒ VOIRIE

Christophe CLUZEL a démissionné car il a trouvé un emploi en CDI plus près de son domicile. Cependant, il peut revenir durant son mois de préavis qui se termine le 7 octobre s'il ne donne pas satisfaction dans son nouveau poste.

Mme le Maire a reçu M. H. LATOUR. Il peut prétendre à un CAE, c'est-à-dire qu'il est pris en charge par le Conseil Général à 90 % sur 35 heures. Il pourrait ainsi remplacer Mr CLUZEL.

Le service voirie sera réorganisé avec les responsabilités réparties sur chacun des employés actuels. Chaque employé aura à sa charge plusieurs activités et sera responsable de sa partie.

Il s'avère en outre que de nombreux travaux de rafraîchissement et rénovation sont nécessaires dans les salles et bâtiments communaux ainsi que dans plusieurs propriétés appartenant au CCAS ou à la commune : entre autres : l'appartement de Mme NITARD ainsi que celui de Mr et Mme COLLON qui sera disponible courant octobre. Il convient d'étudier la possibilité d'embaucher une personne (peut-être à mi-temps) dédiée à ce genre de travaux. Une étude sera faite par rapport au budget alloué au fonctionnement.

Concernant l'appartement laissé vacant par Mr et Mme COLLON au-dessus de l'école, Madame le Maire signale que le départ de ces derniers va induire un problème de sécurité et de surveillance notamment les fins de semaine et en période de vacances scolaires. Aucun instituteur ne s'est porté intéressé par ce logement de fonction. Une personne a fait savoir qu'elle était prête à

prendre ce logement et à effectuer le gardiennage de l'école sous réserve de le visiter afin de voir s'il pourrait lui convenir. Le conseil municipal a donné son accord de principe. Les modalités de loyer seront à fixées ultérieurement.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'ensemble de ces propositions.

⇒ A 89

Madame le Maire signale que les ASF vendent du Bois, contacter M. DUVAL au 06.07.39.39.71 (grumes de 2 m).

Les ASF s'approvisionneront en eau par le biais des sources. Le réservoir chez blanc ne peut être utilisé car son trop-plein alimente le Boussuivre. Des compensations nous seront allouées.

⇒ BOIS CCAS

Un échange a été réalisé entre le CCAS et Mme PACHOUX. Les parcelles seront replantées en mélèzes afin d'obtenir une biodiversité. En effet, le mélèze est un bois primé, qui change de couleurs selon les saisons. Des feuillus seront également plantés à environ 20 %.

⇒ ACQUISITION DE PARCELLES PAR LA MAISON DE RETRAITE

La Maison de Retraite va signer prochainement un compromis de vente avec deux propriétaires en vue de l'acquisition de deux parcelles de terrain situées derrière l'établissement. Cela permettra d'aménager un espace vert et de désenclaver la Maison de Retraite. Ce terrain permettra ensuite l'agrandissement possible de la maison de retraite.

⇒ COCA

Le cahier des charges a été envoyé au CG et sera soumis à un bureau d'études qui reste à désigner. Ce COCA a pris un peu de retard suite à divers changements de personnes au niveau du Conseil Général.

⇒ REVUE DE PROJETS

• HOTEL PERRIER

Mme et M. CLOT seront associés aux études menées par le COCA concernant la partie du bourg qui englobe l'hôtel. Deux travaux ont été pris en charge par la commune : colmatage d'une fissure sur le mur nord et fixation des dalles de la terrasse.

• STATION D'EPURATION

Une réunion avec PVI aura lieu le 24 septembre.

- **PLU**

Une réunion est prévue le 24 septembre avec le bureau d'études afin de présenter le déroulement de l'étude.

- **LA POTHIERE**

Le montant des travaux s'élève à 100 000 €. Le contrat de rivière avec le SMAELT n'ayant pas été signé par l'ancienne municipalité, on ne peut, pour l'instant, prétendre à aucune subvention. Madame le Maire signale que pour remédier à cette situation, elle a pris rendez-vous avec un responsable du SMAELT pour discuter des conditions de notre adhésion à ce syndicat. Cette adhésion semble incontournable d'abord pour ce projet que nous ne pouvons plus repousser, ensuite pour l'étang de Fontbonne qu'il faudra entretenir et pour lequel la mise en dérivation devrait devenir obligatoire d'ici environ 5 ans.

La police de l'eau demandera aux ASF de participer à ces travaux dans le cadre de la protection des écrevisses à pattes blanches.

- **CONTRAT DE RIVIERE RHIN-RHODON-TRAMBOUZE**

Madame le Maire signale qu'elle a assisté à une réunion approuvant les statuts de ce syndicat. La participation de la commune serait de l'ordre de 1.84 % du montant du budget. Nous faisons partie des communes à plus faible pourcentage, celui-ci étant calculé en fonction du nombre d'habitants et du linéaire de cours d'eau concerné.

- **ZONE ARTISANALE**

Le dossier est en cours. Une réunion a eu lieu avec OXYRIA qui a été désigné maître d'oeuvre. Il est proposé de faire un aménagement progressif qui évoluera suivant la demande. Cette formule a l'avantage de permettre l'autofinancement de l'opération. Un plan d'ensemble sera ainsi réalisé et les travaux seront entrepris suivant la demande.

Un courrier sera adressé au propriétaire de la partie complémentaire inscrite au PLU pour lui proposer une offre d'achat à 3,50 € conformément à l'estimation des Domaines. Le tarif au m² d'une zone artisanale devant resté attractif, surtout pour un village comme Violay, nous ne pouvons pas envisager un prix d'achat du terrain trop élevé.

- **LOTISSEMENT COMMUNAL**

Le terrain est en cours d'acquisition, un appel d'offre va être lancé afin de rechercher un cabinet d'études qui se verra confier la maîtrise d'oeuvre de l'opération.

- **TOUR MATAGRIN**

Le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général sera présenté à nouveau.

- **SALLE DES SPORTS / SALLE GROS**

La réfection du toit de la salle des sports avec panneaux photovoltaïques sera amortie sur 10 ans et cette tranche est donc prioritaire. L'isolation du plafond fait partie de la demande de subvention qui a été déposée ainsi que de l'aménagement global de la salle M. Gros et de l'entrée commune aux deux salles. Une seconde tranche pourra être entreprise dans les années suivantes, à savoir l'isolation des murs de la salle des sports et l'installation de vestiaires ou de salles de rangement à la place des boules dans la mesure où une solution de remplacement pour les jeux de boules est trouvée.

- **SALLE J. DUSSUD**

Une pose d'essai se fera peut-être afin de remplacer le sol très abimé.

- **JEUX D'ENFANTS**

Le tourniquet semble totalement hors d'usage, il conviendrait de le remplacer pour l'été prochain. Le groupe de travail de l'aire de jeux choisira plusieurs modèles et se renseignera sur l'agglomérat caoutchouc afin de pouvoir établir un budget et ainsi profiter du salon des maires pour obtenir des promotions très intéressantes.

- **PARC ANIMALIER**

Un lama de TARARE s'est perdu récemment sur la commune de VIOLAY.

Suite à une visite de la police de la chasse, il nous a été demandé de « pucer » les daims du parc avant 6 mois.

- **MAISON MEDICALE**

Madame le Maire a rencontré Melle MATHOULIN en la présence de Mr B. COASSY, maire de Ste Agathe, le lundi 20 juillet. Mlle MATHOULIN a demandé à Mme le Maire de s'engager à ce que l'esthéticienne ne soit plus dans la maison médicale à la fin de l'année, ce que Mme le Maire a fait. Suite à ce courrier, Mlle Mathoulin a demandé un autre RV pour demander cette fois que l'esthéticienne ne soit plus dans les locaux à partir du 15 septembre 2009. Cette requête n'étant pas envisageable matériellement, Mlle MATHOULIN a donc confirmé sa démission et a quitté la maison médicale. Elle continuera à exercer son métier chez elle ainsi qu'elle l'a mentionné dans son courrier et interviendra bien-sûr toujours à domicile.

Mme le Maire a un contact avec deux kinés qui sont intéressés par les locaux de la maison médicale à compter de juin 2010.

Un local sera trouvé pour l'esthéticienne, Mme le Maire s'étant engagée dans ce sens.

- MAISON « PILON »

Elle a été mise en vente. Cette maison est en réserve foncière au PLU depuis plusieurs années maintenant, ce qui veut dire que la commune est prioritaire pour acheter ce bien lorsqu'elle le souhaitera au prix exclusif fixé par les Domaines.

- MUR DU CIMETIERE

L'ancien mur de séparation du nouveau et ancien cimetière a été crépi par M. GARIN. Il reste à semer le gazon, ce cimetière sera enfin terminé.

- PLATEFORME CARAVANES + LOCATIONS A89

Il y a 7 caravanes et 2 emplacements sont réservés. Tous les logements sont occupés.

- ORDURES MENAGERES

Madame le Maire demande à M. Gabriel VIAL de réfléchir sur l'emplacement de bacs communs, notamment pour les logements au-dessus de la pharmacie, étant donné que les sacs poubelles ne seront plus ramassés au 1^{er} janvier 2010.

Les personnes qui rencontrent des problèmes pour poser leurs poubelles (appartement en étage) doivent se faire connaître en Mairie afin qu'une solution soit trouvée.

M. PALAIS attire l'attention sur le fait que les poubelles de la Résidence Jacques Vergnier sont parfois sorties le vendredi soir pour le lundi matin, ce qui attire les animaux et cause des problèmes.

Suite aux remarques de plusieurs personnes considérant que la redevance OM a considérablement augmenté, ce qui est vrai, Mme le Maire explique que le prix demandé aux ménages pour les ordures ménagères a été calculé à partir du seul budget OM et de la façon la plus juste qui soit.

D'autres méthodes existent : cette taxe peut être calculée sur la même base que la taxe d'habitation ou la taxe foncière sur les propriétés bâties et figurer sur le même avis. Cela ne paraît pas très équitable et le montant est généralement beaucoup plus élevé. D'autres encore se calculent au poids, le tarif là encore est assez élevé et surtout, on peut voir des dépôts sauvages fleurir un peu partout ce qui n'est pas vraiment le but recherché !

Certains font le tri et ne veulent pas payer pour les autres, cette réflexion peut être

compréhensible mais il faut comprendre que nous ne payons pas seulement pour les autres mais surtout pour nous-mêmes et nos enfants. Nous avons commencé à trier le verre il y a quelques dizaines d'années et aujourd'hui, ce tri est entré dans les mœurs et porte enfin ses fruits puisque c'est le moyen le plus rentable de diminuer la note d'OM. Il faut continuer à trier simplement pour faire en sorte que le plastique, le carton ou le papier soit à terme aussi rentable que le verre.

Des composteurs seront réalisés par le CAT de Bussières et sont proposés à 30 ou 35 € (pour 350 et 550 l), ce qui nous permettra d'économiser plus de 20 % de nos déchets et donc à terme 20 % du coût global des OM, ceci devrait pouvoir se répercuter sur une limitation de la hausse dans les prochaines années..

Les déchets restent un problème extrêmement important et très difficile à gérer. Il faut d'ores et déjà malheureusement intégrer un coût supplémentaire de notre train de vie du au traitement de nos déchets. Le civisme fait partie des moyens qui nous permettront de léguer à nos enfants un monde convenable et vivable, ce qui en soit est la chose la plus importante. Il y a toujours des personnes récalcitrantes mais si la majorité adopte une attitude constructive, les effets se feront sentir très rapidement et nous récolterons le fruit de nos efforts.

- SITE INTERNET

La communauté de communes finance le site internet commun à toutes les communes sauf pour Nervieux qui possède déjà son propre site et Ste Colombe qui préfère développer un site annexe. La participation de la commune à la maintenance du site se monte à 350 € par an. Le site devra être mis à jour par chaque commune qui sera ainsi responsable de ses informations.

- CHAUDIERE A BOIS CENTRALISEE

Cet équipement offre la possibilité de revendre l'énergie. Plusieurs bâtiments pourraient bénéficier de cette installation : la Maison médicale, la mairie, la maison de retraite, l'école, les 3 HLM. Le coût de cette opération s'élèverait à la somme de 660 000 €.

Les aides sont les suivantes :

15 % du Conseil général

20 % région

15 % ADEME.

Si le SIEL réalise le montage, la commune verse une location pendant 20 ans. 70% de la dépense de fonctionnement sont refacturés aux 2 HLM, il reste 6 000 € à la charge de la commune par an. Auxquels il faudrait ajouter 2000 Litres de fioul environ sur l'ensemble des bâtiments, au lieu de

17000 litres, et environ 1000 m³ de copeaux de bois par an seront nécessaires. La matière première pourrait être trouvée sur place, elle est exploitable directement. Quelqu'un souhaiterait s'installer en scierie sur la commune. Il pourrait également faire des copeaux. A St-Cyr de Valorges une chaufferie à copeaux a été installée. Une visite sur un site semblable à la Terrasse sur Dorlay est prévue vendredi 25 septembre.

Les HLM sont très intéressés, il conviendra de leur demander un accord de principe. Le SIEL peut approfondir l'étude qui est prise en charge par le SAGE.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNE**

Zone artisanale

La zone artisanale (ZAIN) gérée par la communauté de communes s'étend sur Balbigny et St marcel de Félines. Deux communautés de communes se sont retirées. Trois solutions : soit on ne fait rien, soit la communauté de communes agit seule mais elle n'en a pas les moyens, soit en

commun, avec une participation des 2 autres communautés de communes intéressées (Feurs en Forez et les Collines du Matin) et une participation à hauteur de 40% par le Conseil Général.

SCOT : le bureau d'étude sera choisi fin septembre.

GUINTOLI : ils embauchent pour la partie TP allant de Violay à Balbigny. Un point d'embauche sera installé à la communauté de communes.

Le 06 octobre : réunion « Contrat petite enfance » à la communauté de communes

Le 07 octobre à partir de 12 heures : Information sur la maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables + visite du site de Mably et de St Priest la Roche.

Prochaine réunion le 22 Octobre à 20 heures.

Fait en Mairie, le 21 septembre 2009

**Le Maire,
Véronique CHAVEROT.**